

| ETABLISSEMENTS                          | EVOLUTION ET OBJECTIFS                                                                                                                                                      |
|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>CHITS Font Pré</b>                   | remplacement du dépôt relais et du dépôt d'urgence vitale par un site EFS qui prend en charge les activités d'IH et délivrance des PSL                                      |
|                                         | inscrire dans le CPOM l'accord EFS-ES pour ce qui concerne la situation actuelle puis celle à venir (localisation à Sainte Musse)                                           |
|                                         | réduire le % de destruction des PSL                                                                                                                                         |
| <b>CHITS La Seyne</b>                   | prévoir la mise en conformité du dépôt en fonction des textes à paraître                                                                                                    |
| <b>Clinique St Michel</b>               | confirmer le choix de confier l'IH à un laboratoire répondant au GBEA, assurant une activité continue 24h/24h avec transmission des résultats par ERA à l'EFS,              |
|                                         | harmoniser les procédures et dossiers des laboratoires concernés                                                                                                            |
|                                         | déclarer les EIR (incidents transfusionnels)                                                                                                                                |
| <b>Clinique St Jean</b>                 | confirmer le choix de confier l'IH à un laboratoire répondant au GBEA, assurant une activité continue 24h/24h avec transmission des résultats par ERA à l'EFS,              |
|                                         | formaliser les modalités de travail entre EFS et LABM                                                                                                                       |
|                                         | prévoir la mise en conformité du dépôt en fonction des textes à paraître                                                                                                    |
| <b>Clinique Saint Roch</b>              | confirmer le choix de confier l'IH à un laboratoire répondant au GBEA, assurant une activité continue 24h/24h avec transmission des résultats par ERA à l'EFS,              |
|                                         | harmoniser les procédures et dossiers des laboratoires concernés                                                                                                            |
|                                         | formaliser les modalités de travail entre EFS et LABM                                                                                                                       |
|                                         | déclarer les EIR (incidents transfusionnels)                                                                                                                                |
| <b>CH St Tropez et Clinique l'Oasis</b> | prévoir la mise en conformité du dépôt en fonction des textes à paraître                                                                                                    |
|                                         | améliorer l'organisation en l'absence de la personne responsable et 24H sur 24, le suivi de la maintenance des matériels, le suivi des femmes enceintes                     |
|                                         | réduire le % de destruction des PSL sur le CH de St Tropez,                                                                                                                 |
|                                         | confirmer le choix de confier l'IH à un laboratoire répondant au GBEA, assurant une activité continue 24h/24 avec transmission des résultats par ERA à l'EFS à améliorer    |
| <b>Clinique de l'Oasis</b>              | doit nous informer de la tenue des CSTH et nous transmettre les compte-rendus.                                                                                              |
| <b>Clinique des Fleurs</b>              | confirmer le choix de confier l'IH à un laboratoire répondant au GBEA, assurant une activité continue 24h/24h avec transmission des résultats par ERA à l'EFS,              |
|                                         | harmoniser les procédures et dossiers des laboratoires concernés                                                                                                            |
|                                         | formaliser les modalités de travail entre EFS et LABM                                                                                                                       |
| <b>Clinique Malartic</b>                | confirmer le choix de confier une partie de l'IH à un laboratoire répondant au GBEA, assurant une activité continue 24h/24h avec transmission des résultats par ERA à l'EFS |
|                                         | formaliser les modalités de travail entre EFS et LABM                                                                                                                       |
| <b>Clinique le Coudon</b>               | confirmer le choix de confier l'IH à un laboratoire répondant au GBEA, assurant une activité continue 24h/24h avec transmission des résultats par ERA à l'EFS,              |
|                                         | harmoniser les procédures et dossiers des laboratoires concernés                                                                                                            |
|                                         | formaliser les modalités de travail entre EFS et LABM                                                                                                                       |
|                                         | doit nous informer de la tenue des CSTH et nous transmettre les compte-rendus.                                                                                              |
| <b>Clinique du Cap d'Or</b>             | confirmer le choix de confier l'IH à un laboratoire répondant au GBEA, assurant une activité continue 24h/24h avec transmission des résultats par ERA à l'EFS,              |
|                                         | harmoniser les procédures et dossiers des laboratoires concernés                                                                                                            |
| <b>CH Hyeres</b>                        | envisager pour l'urgence vitale une convention avec le DUV du CHITS de La Seyne                                                                                             |
|                                         | mise en conformité du dépôt de délivrance dans tous ses aspects et en fonction des textes à paraître                                                                        |
|                                         | confirmer la mise en place du lien ERA                                                                                                                                      |
| <b>Clinique Ste Marguerite</b>          | confirmer le choix de confier l'IH à un laboratoire répondant au GBEA, assurant une activité continue 24h/24h avec transmission des résultats par ERA à l'EFS,              |
|                                         | prévoir la mise en conformité du dépôt en fonction des textes à paraître                                                                                                    |
| <b>AVODD</b>                            | confirmer choix de l'EFS pour effectuer l'IHR                                                                                                                               |
|                                         | doit nous informer de la tenue des CSTH et nous transmettre les compte-rendus.                                                                                              |
| <b>CH Renée Sabran</b>                  | confirmer le choix de confier l'IH au laboratoire hospitalier répondant au GBEA, assurant une activité continue 24h/24h avec transmission des résultats par ERA à l'EFS     |
|                                         | prévoir la mise en conformité du dépôt en fonction des textes à paraître                                                                                                    |
| <b>Clinique Notre Dame</b>              | améliorer le % de destruction des PSL par la reprise des PSL conformes,                                                                                                     |
|                                         | confirmer le choix de confier l'IH à un laboratoire répondant au GBEA, assurant une activité continue 24h/24h avec transmission des résultats par ERA à l'EFS,              |
|                                         | prévoir la mise en conformité du dépôt en fonction des textes à paraître                                                                                                    |
| <b>Clinique Serena</b>                  | confirmer choix de l'EFS pour effectuer l'IHR                                                                                                                               |
|                                         | doit nous informer de la tenue des CSTH et nous transmettre les compte-rendus.                                                                                              |
| <b>CH Draguignan</b>                    | mise en conformité du dépôt de délivrance dans tous ses aspects et en fonction des textes à paraître                                                                        |
| <b>CH Brignoles</b>                     | confirmer et traduire dans toutes ses dimensions le choix de l'établissement en regard de la position de l'ARH à propos du dépôt et de l'IHR                                |
|                                         | prévoir la mise en conformité du type de dépôt en fonction des textes à paraître                                                                                            |
|                                         | réduire le % de destruction des PSL si possible                                                                                                                             |
| <b>CHIC Fréjus St Raphaël</b>           | mise en conformité du dépôt de délivrance dans tous ses aspects et en fonction des textes à paraître                                                                        |
| <b>Clinique Notre Dame la Merci</b>     | confirmer le choix de confier l'IH à un laboratoire répondant au GBEA, assurant une activité continue 24h/24h avec transmission des résultats par ERA à l'EFS,              |
|                                         | doit nous informer de la tenue des CSTH et nous transmettre les compte-rendus.                                                                                              |
| <b>Clinique Les Lauriers</b>            | confirmer le choix de confier l'IH à un laboratoire répondant au GBEA, assurant une activité continue 24h/24h avec transmission des résultats par ERA à l'EFS,              |
| <b>Hopital Léon Bérard</b>              | doit nous informer de la tenue des CSTH et nous transmettre les compte-rendus.                                                                                              |
|                                         | améliorer le % de traçabilité des PSL si possible                                                                                                                           |